



# Marais de la Vanne

Pâturage extensif  
Gestion des ligneux

Région : Champagne-Ardenne  
Département : Aube

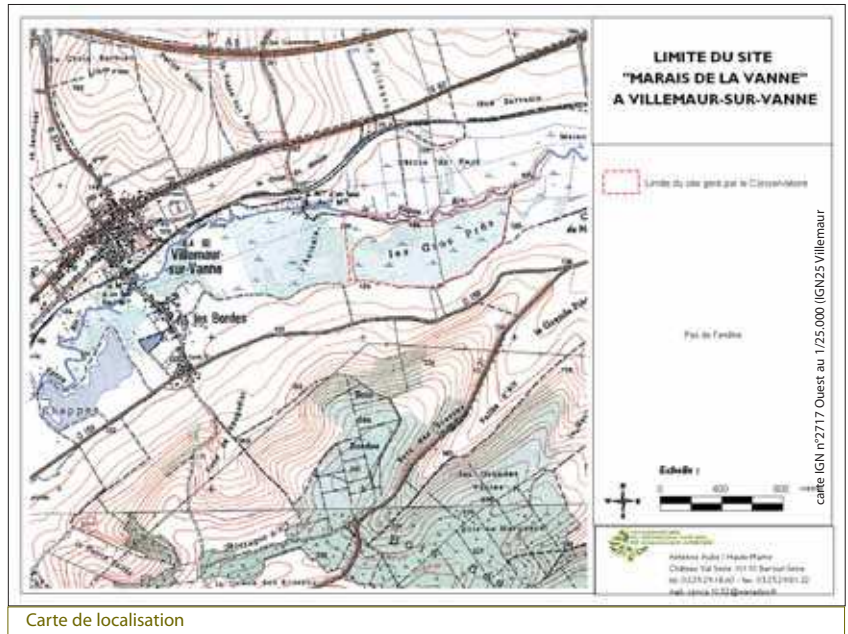
Superficie du site : 30 ha  
Statuts de protection ou liés à des inventaires : APPB inclus dans un site Natura 2000 de 100 ha situé en ZNIEFF de type I

**Propriétaire :**

Commune de Villemaur-sur-Vanne

**Gestionnaire :** Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Groupements végétaux tourbeux ou para-tourbeux :** Phragmitaie et calamagrostiaie en mosaïque (*Caricion davallianae*) (40%), mégaphorbiaie (*Filipendulo-Cirsion oleraceae*) (40%), aulnaie-frênaie (*Alnion glutinoso-incanae*) (10%), magnocariçaie à Laïche paradoxale (*Caricion davallianae*) (3 %)



Carte de localisation

## PRÉSENTATION DU SITE

*Le Marais de la Vanne est une tourbière plate alcaline de fond de vallée. La Vanne se situe à la limite entre la Champagne Crayeuse au nord et le massif forestier du Pays d'Othe (complexes argilo-sableux) au sud. Le marais repose sur la craie du Crétacé. Cette craie repose sur des alluvions quaternaires issues de l'érosion des plateaux, eux-mêmes recouverts de limons (d'origine fluviale) assez tourbeux. Le marais est recouvert d'une épaisseur de tourbe de 1 à 3 mètres en moyenne. Le site fait partie d'un plus vaste ensemble marécageux de 100 ha environ.*

*Le marais est occupé par une végétation hygrophile (marais calcaire, molinaie, mégaphorbiaie, aulnaie). La végétation de tourbière basse alcaline (*Caricion davallianae*), bien présente sur le site, présente un faciès globalement dégradé (très peu d'espèces du groupement). La mégaphorbiaie occupe également une surface importante, en mosaïque avec des groupements de prairies à molinie sur calcaire et argile, qui évoluent rapidement vers la mégaphorbiaie. L'ensemble présente de nombreuses espèces nitrophiles. Le marais de la Vanne subsiste aujourd'hui essentiellement sur la rive gauche, entre deux villages. Il est entouré essentiellement de cultures (maïs en particulier) et de pâtures.*

## Contexte dans le bassin versant

### Réseau hydrographique

Le marais de la Vanne dépend directement du régime et de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

### Les eaux de surface :

Les débits de la Vanne varient peu au cours de l'année et les crues sont nettement écrêtées. Le bassin versant de la Vanne, à cheval sur l'Aube et l'Yonne, couvre 996 km<sup>2</sup>, dont 1/3 est recouvert par des forêts.

Comme la plupart des petits cours d'eau de Champagne Crayeuse, la Vanne est ali-

mentée par la nappe de la craie dont sa qualité dépend.

### Les eaux souterraines :

La circulation de l'eau au sein de l'aquifère est la résultante de deux régimes d'écoulement juxtaposés :

- une circulation de type « nappe », directement liée à la porosité de la craie et à la microfissuration. L'eau sature toute la masse du terrain aquifère et circule en régime laminaire. Cet écoulement régulier joue un rôle régulateur par écrêtement des crues et maintien du débit d'étiage de la Vanne.



Vue générale du marais de la Vanne





D. Zabinski, LPO Champagne-Ardenne, 2003

Cuivré des marais

une circulation de type karstique au sein de chenaux souterrains dans lesquels l'eau circule en régime turbulent. Les résurgences sont nombreuses dans la vallée de la Vanne.

La superposition de ces deux régimes, de circulation souterraine, influe sur l'aquifère sénonien et turonien, dont le régime est directement lié au rôle régulateur joué par la craie.

#### Qualité de l'eau

Le secteur est classé « zone sensible à l'eutrophisation » et « zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole ». La teneur moyenne en nitrates de la nappe de la craie est de 30 à 35 mg/l et continue à augmenter chaque année.

Certains captages présentent également des teneurs en produits phytosanitaires préoccupants.

Selon les critères du SDAGE Seine-Normandie, la qualité de l'eau de la Vanne reste cependant bonne.

#### Protection réglementaire, maîtrise foncière et d'usage.

Après une demande de classement en réserve naturelle dès les années 60 qui fut rejetée, le marais de la Vanne bénéficie en 1991 d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur 30 ha, qui est géré par le CPNCA depuis 1996. Une démarche

Natura 2000 est ensuite engagée ; le DOCOB a été validé en 2004.

Les terrains appartiennent à la commune de Villemaur-sur-Vanne et la maîtrise d'usage est partagée entre le CPNCA (bail emphytéotique de 18 ans 1996-2014) et l'association de chasse de la commune.

## USAGES ET FONCTIONS

### Valeurs écologique, scientifique et paysagère

Le marais de la Vanne présente des milieux assurant une épuration des eaux (réserves d'eau du Pays d'Othe permettant d'alimenter en eau potable la ville de Paris depuis plus d'un siècle par des aqueducs), et constitue un corridor écologique en secteur cultivé.

Le marais présente une valeur paysagère : il constitue un cordon boisé le long de la Vanne.

Le cortège floristique du site est remarquable : trois habitats d'intérêt communautaire, nombreuses espèces végétales de la liste rouge régionale, considérées comme rares ou très rares. Cependant, on constate depuis plusieurs années une



Ferment A., CPNCA, 2006

Le développement des ligneux constitue une menace importante pour les habitats de tourbière basse alcaline





Vaches charolaises en pâture sur la tourbière alcaline

dégradation de la valeur écologique du site avec disparition d'espèces.

L'intérêt ornithologique des marais de la Vanne est remarquable (espèces de la liste rouge régionale), mais le cortège d'espèces se révèle incomplet et dégradé, plusieurs espèces de grand intérêt ayant disparu au cours des 20 dernières années.

A noter la présence du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèce protégée au niveau national et figurant dans l'annexe II de la Directive Habitats.

Le marais de la Vanne fait partie des milieux tourbeux les plus remarquables de la région, et représente un site de première importance dans le département de l'Aube. Sa valeur réside également dans son appartenance à un réseau de zones humides et ses rareté et originalité dans la région.

#### Valeurs économique et pédagogique

Le marais est dépourvu de valeur économique et ne fait l'objet d'aucune mise en valeur par la pédagogie (un projet de sen-

tier découverte lancé par la commune, trop peu soutenu par le Pays d'Othe, a échoué). Il présenterait en revanche une valeur archéologique (traces de la préhistoire).

## MENACES ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

La transformation des terrains alentours en cultures et le curage de la Vanne ont abaissé le niveau de la nappe et ont accéléré l'atterrissement du marais. L'assèchement et la minéralisation de la tourbe ont un impact difficilement réversible sur certains milieux. La baisse du niveau de la nappe phréatique constitue ainsi la principale menace.

Les drainages anciens et le pompage actuel se sont généralisés tout autour du marais dans les cultures. Le marais, de moins en moins inondé, est progressivement et rapidement envahi par la saulaie marécageuse. L'abandon des pratiques agricoles (fauche, pâturage) a accéléré le processus.

Actuellement, la gesse des marais (*Lathyrus palustris*), la laïche paradoxale (*Carex appropinquata*) et la fougère des marais (*Thelypteris palustris*) paraissent se maintenir mais pour une durée inconnue. Une étude hydraulique est souhaitable pour mieux comprendre les modalités de



Élimination des ligneux lors d'un chantier de jeunes par la LPO Champagne-Ardenne en 2001



l'alimentation en eau du marais et la profondeur de la nappe. À noter que la sécheresse de ces dernières années semble avoir favorisé le cirse des marais (*Cirsium palustre*) et accentué la minéralisation.

## EXPÉRIENCES DE GESTION

### Pâturage extensif bovin

Un pâturage extensif a été mis en place depuis 2001 sur les secteurs de tourbière alcaline. Une convention de mise à disposition à titre gratuit a été signée entre un agriculteur et le Conservatoire. La convention a été prévue pour 5 ans (2001-2006), et est en cours de renouvellement.

Une surface de 7 ha environ est pâturée par 20 Charolaises adultes et 10 veaux.

Un projet d'extension du pâturage extensif tournant sur les 30 ha de marais est en cours. La demande de financement Natura 2000 est en cours, pour l'acquisition et la pause de la clôture, ainsi que pour le débroussaillage préalable.

Jusqu'à présent, les opérations de fauche des refus par l'agriculteur n'ont pas été suffisamment suivies et vérifiées. Les modalités de pâturage ont également manqué de cadrage en raison d'un problème d'efficacité des clôtures (divagation des animaux).

Ces problèmes seront résolus par la procédure Natura 2000 et ses financements qui permettront :

- l'installation de nouvelles clôtures,
- la signature d'un contrat Natura 2000 avec l'agriculteur.

### Gestion de la végétation ligneuse

Trois chantiers de bénévoles ont été réalisés entre 1996 et 2003 pour couper et recéper les bouquets de saules cendrés, ainsi que pour éliminer les bouleaux verveux implantés dans la roselière et la mégaphorbiaie.

Un chantier professionnel est en cours d'organisation (demande de financement Natura 2000 en cours) pour dessoucher, broyer et exporter 2 ha de saulaie.

Une opération d'étrépage a également été réalisée en 2001 lors d'un chantier de bénévoles sur une surface de 5 m<sup>2</sup>. Malheureusement, le secteur n'a pas été suivi.

Face à l'assèchement et à la minéralisation de la tourbe, la solution serait de décaper les premières couches de tourbe minéralisées, mais le coût élevé et l'incertitude quant aux résultats sont prohibitifs. Une étude hydraulique concernant l'alimentation en eau de la tourbière et la profondeur de la nappe serait nécessaire.

## CONTACT

Yohann BROUILLARD,  
chargé de missions du département de l'Aube

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne  
Château de Val Seine

10 110 BAR-SUR-SEINE

Tel : 03 25 29 18 60

Mail : cpnca.10.52@wanadoo.fr

## NOUS AVONS NOTÉ

- *Une forte dégradation du marais par assèchement et minéralisation de la tourbe*
- *Un manque de temps et de moyens financiers pour une gestion efficace du site*
- *Un manque de connaissance sur le fonctionnement hydraulique du marais*
- *L'attente d'une meilleure gestion du site grâce aux financements Natura 2000 en cours*

## BIBLIOGRAPHIE

Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, 2004 - Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°37 : « Marais de la Vanne à Villemaur » (Aube).

Document de synthèse - 70 p.

Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, 1996 - Plan de gestion du marais de la Vanne, Villemaur-sur-Vanne.

### Quelques points de la convention :

- produits phytocides, phytosanitaires et fertilisation interdits,
- chargement maximum de 0,5 UGB par hectare pâturé et par an,
- pâturage tournant,
- complémentation en nourriture interdite,
- vermifugation effectuée hors du site et délai de 2 semaines avant le retour des animaux sur le site,
- broyage des refus du pâturage et du recépage des rejets des souches débroussaillées en fin de période de pâturage.



Opérations de débroussaillage par la LPO Champagne-Ardenne en 2001